

Information à nos locataires

Check-list pour votre état des lieux de sortie



Qui informer de votre départ ?

Les Services Industriels de Genève
La Poste
Votre opérateur de téléphonie / Internet / télévision, etc.
L'Office cantonal de la population
L'administration fiscale cantonale
Vos assurances
Vos banques
Votre employeur
Notre régie (nouvelle adresse)



Que faire avant votre état des lieux de sortie ?

Les locaux sont à remettre dans leur configuration d'origine ; ils doivent être rendus propres et nettoyés.

Appareils ménagers
Armoires et placards
Sanitaires et robinets Vitres, encadrements, rebords de fenêtres, stores
Revêtements de sols (parquets, carrelages, faïences)
Bouches de ventilation, radiateurs

Y compris ses dépendances, à savoir :

Balcon(s), terrasse(s), loggia(s)
Jardin
Cave(s)
Grenier(s)
Garage(s)

Divers éléments à supprimer, à vos frais avant votre départ :

Papiers de protection et autocollants
Revêtements de sol, tels que moquette ou lino
Rideaux et tringles
Fixations murales
Luminaires (qui ne sont pas d'origine), pose de douilles et ampoules

Divers éléments à remettre en état :

Trous dans les murs
Flexibles de douches, joints usés et brise-jets
Installations électriques détériorées (par ex. cache-prise fendu ou endommagé)

Toutes les installations supplémentaires fixes, telles que toiles de tente, serrures, robinetteries sanitaires, lignes et prises électriques, installations téléphoniques conformes, etc. restent acquises à l'immeuble, sans indemnité, sauf convention contraire.

Toutes les clés recensées selon votre état des lieux d'entrée doivent être étiquetées et remises en mains propres au bailleur ou à son représentant.



Consultez notre FAQ en ligne www.pilet-renaud.ch/faq

